

Commune de DORTAN

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE NANTUA
CANTON D'OYONNAX NORD

COMPTE RENDU

des délibérations du Conseil Municipal du 16 avril 2013, affiché le 23 avril 2013. Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 10 avril 2013, sous la présidence de Marianne DUBARE, Maire de DORTAN.

Etaients présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - Jacques FAVRE-BRUN - André PERRIN - Nicole RICHARD - Alain BRITEL - Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID-HENRIET - Frédéric GAILLARD (arrivé à 19 h 20) - Georges MARTINET (arrivé à 19 h 20) - Raymond MATHIEU - Agnès PRUNIAUX (arrivée à 19 h 10) - Josy QUAGLIA - Thierry REBERE - Marie-Rose RIZZO
Etaients excusés	Hélène JACQUET a donné pouvoir à Marianne DUBARE Jean-Louis PIVARD a donné pouvoir à Agnès PRUNIAUX Françoise ROY
Secrétaire de séance Secrétaire adjointe	Christophe DAVID-HENRIET Chantal DEMOULIN
Conseillers en exercice : 18	Présents : 15 Votants : 17

Ouverture de la séance à 19 h.

Le compte rendu du conseil municipal du 12 mars 2013 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu de décision n°1

Madame le Maire rend compte de la décision qu'elle a été appelée à prendre dans le cadre de sa délégation, à savoir :

- Conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre avec l'Office National des Forêts pour la réalisation d'une desserte forestière. Le montant de ce marché s'élève à 9 730 € HT soit 11 637,08 € TTC.

Avenants au marché d'aménagement du Centre Technique Municipal

Jacques FAVRE-BRUN expose que la création de l'atelier à l'intérieur du centre technique ne peut être construit en carrobic comme prévu au marché car ce matériau ne supporterait pas le plafond. En conséquence, il a été prévu de monter les murs de cet atelier par du béton cellulaire. Ceci entraîne une modification des lot 2 Maçonnerie et lot 7 plâtrerie. Le lot 2 est augmenté de 3 378,91 € HT soit 4 041,18 € TTC et le lot 7 subit une diminution de 3 428,46 € HT soit 4 100,44 € TTC.

Par ailleurs, l'architecte n'avait pas prévu la préparation d'anciens fonds avant la mise en place de la toile de verre dans les bureaux. Ces anciens fonds étant en agglos, il est nécessaire de poser des plaques de plâtre collées avant la pose de la toile de verre. Ceci entraîne une plus value du lot 7 Plâtrerie de 438 € HT soit 523,85 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** ces avenants tels que proposés et **autorise** Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

Jacques FAVRE-BRUN informe les élus du retard sur le chantier, une réception provisoire aura lieu le 30 avril 2013 date du déménagement des services techniques.

Avenant au marché de restructuration des réseaux humides des rues Bellevue et de la Léchère

André PERRIN rappelle que les travaux de restructuration des réseaux humides ont été confiés à l'Entreprise SNTP pour un montant de 339 900 € HT soit 406 520,40 € TTC. Il s'avère que des travaux non prévus initialement au marché notamment sur l'impasse de Maissiat entraînent une plus value de 55 000 € HT soit 77 400,40 € TTC. En effet, des creusements très profonds ont dû être entrepris pour retrouver les réseaux d'eau. Par ailleurs, quelques travaux de plomberie et des créations supplémentaires de branchements d'assainissement ont contribué à cette plus value. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte avec 15 voix Pour et 2 Abstentions** l'avenant tel que proposé qui représente une plus value de 16,18 %.

Marché de travaux d'amélioration de la desserte forestière du massif du Fouge

André PERRIN rappelle que l'opération « desserte forestière » a été prévue au budget, que Madame le Maire a signé le marché de maîtrise d'œuvre avec l'ONF et qu'un marché public a été lancé en date du 2 avril 2013. 6 entreprises ont effectué la visite sur le terrain, 3 ont répondu : REVEL – SERRAND – SNTF/FAMY. Après examen des offres, il s'avère que l'Entreprise SERRAND TP arrive en 1^{ère} position. La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 11 avril 2013 propose de retenir l'entreprise SERRAND TP pour un montant de 67 580 € HT soit 80 825,68 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **entérine** à l'unanimité le choix de la commission d'appel d'offres, **décide d'attribuer** le marché à l'entreprise SERRAND TP et **autorise** Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette opération.

Rénovation de la maison des sociétés

Madame le Maire expose qu'un nouveau permis de construire a été déposé pour la rénovation de la maison des sociétés sans agrandissement. La commune a reçu un avis favorable de la commission de sécurité. Le marché de travaux sera lancé en juin afin que ceux-ci puissent commencer dès le mois de septembre 2013. Elle rappelle le montant du budget de l'opération soit 296 503,18 €. Elle propose aux élus de solliciter une aide de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux et une aide au Conseil Général. Par ailleurs, elle précise qu'une subvention est déjà envisagée sur la Réserve Parlementaire du Sénateur Jacques BERTHOU pour un montant de 5 000 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** le lancement du marché de travaux, **charge** Madame le Maire de solliciter les différents partenaires pour l'attribution d'aides financières.

Plan de financement pour la suppression d'un candélabre ZI du Lioux

Madame le Maire donne lecture de l'avant projet détaillé de la suppression du candélabre situé ZI du Lioux sur la parcelle communale AD 789, présenté par le Syndicat d'Energie de l'Ain. Elle rappelle qu'un projet de vente à l'entreprise SERRAND est actuellement en cours pour une partie de cette parcelle. Le coût de ces travaux s'élève à 200 € TTC dont 169,04 € sont à la charge de la commune. Elle précise que cette participation communale sera remboursée par la Communauté de Communes d'Oyonnax, gestionnaire de la Zone Industrielle du Lioux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** le plan de financement tel que présenté.

Aliénation et vente d'une parcelle communale AD 789

Madame le Maire rappelle que pour vendre une partie de la parcelle communale AD 789 à l'Entreprise SERRAND, une enquête publique s'est déroulée en mairie du 18 février au 18 mars 2013. Elle donne lecture des conclusions du commissaire enquêteur. Elle précise qu'une augmentation de la surface cédée jusqu'au droit de la parcelle AD 788 peut également être envisagée sans enquête complémentaire, puisque cette entreprise a l'intention d'acquérir prochainement une autre partie de cette parcelle AD 789. Elle rappelle que les services du domaine ont estimé cette vente entre 3 et 4 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **valide à l'unanimité** le déclassement d'une partie de la parcelle communale AD 789 représentant environ 400 m², **fixe** le montant de vente du m² à 3 € et **donne tout pouvoir** à Madame le Maire pour procéder à toutes les formalités utiles à la vente d'une partie de cette parcelle.

Convention « médecine préventive » avec le Centre de Gestion de l'Ain

Madame le Maire expose que le personnel communal ne bénéficie plus des services de médecine préventive inexistant depuis plusieurs années sur le secteur d'Oyonnax. Le Centre de Gestion de l'Ain vient de mettre en place un service intercommunal de médecine préventive et propose aux communes adhérentes ce service à raison de 55 € par agent. Madame le Maire donne lecture de la convention. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** la convention telle que présentée et **autorise** Madame le Maire à la signer.

Convention d'inspection santé et sécurité au travail avec le Centre de Gestion de l'Ain

Le 10 décembre 2009, le conseil municipal signait une convention avec le Centre de Gestion de l'Ain, chargé d'une mission d'inspection en matière de santé et sécurité au travail, pour une durée de 3 ans. Cette convention arrivant à échéance, Madame le Maire propose aux élus de la renouveler et donne lecture de celle-ci. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** la dite convention et **autorise** Madame le Maire à la signer.

Frais de fonctionnement de la restauration scolaire – année 2012

Le 28 février 2012, le Conseil Municipal décidait, après accord des communes de Chancia et Condes, de facturer les frais de fonctionnement de la restauration scolaire pour les enfants de ces communes. Pour 2012, le coût du repas s'élève à 3,73 €. En conséquence, la participation de la Commune de Chancia s'élève à 6 120,93 € pour 1 641 repas servis et la participation de la Commune de Condes s'élève à 3 759,84 € pour 1 008 repas servis. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le prix de revient de 3,73 € le repas et **autorise** la facturation aux communes concernées.

Jean-Claude GAILLARD fait part aux membres du Conseil Municipal de l'étude menée relative aux frais de transport scolaire entre 11 h 20 et 13 h 20. La part restant à la charge de la commune s'élève à 10 481 € sur l'année scolaire. Il souhaite qu'une réflexion se fasse sur la continuité ou non de ce service.

Frais de fonctionnement des écoles primaires – année 2012

Comme chaque année, Jean-Claude GAILLARD présente aux élus le coût réel de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire. Pour l'école maternelle, le prix de revient par élève s'élève à 1 419,31 € par enfant (pour mémoire le prix de revient de 2011 était de 1 311,03 €), ceci s'explique par la baisse d'effectifs alors que les frais de fonctionnement ne baissent pas. Pour l'école élémentaire, le coût par élève s'élève à 690,51 € (en 2011 : 647,87 €). L'effectif est en légère augmentation, les frais de fonctionnement également. Ceci est dû notamment aux frais de chauffage, des factures de l'année 2011 ont été réglées sur l'exercice 2012. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le prix de revient de l'école maternelle qui s'élève à 1 419,31 € par élève et le prix de revient de l'école élémentaire qui s'élève à 690,51 € par élève et **autorise** la facturation aux communes concernées par les dérogations scolaires.

Garanties d'emprunts à la SEMCODA (société d'économie mixte de construction du département de l'Ain)

Madame le Maire rappelle qu'en 2007, la Commune a garanti un emprunt Dynacité à hauteur de 50 % pour le financement des 2 appartements dans l'ancienne école de Bonaz. Aujourd'hui, suite à la réalisation de 18 logements sociaux et 6 maisons individuelles au clos Vincent, la SEMCODA sollicite la commune de Dortan pour la garantie financière d'emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts pour un montant de 1 483 300 € et de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes pour un montant de 1 315 500 €. Conformément aux articles L 2252-1 et L.5111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la garantie solidaire à la SEMCODA s'élèverait à hauteur de 80 % des montants empruntés. Ce qui représente pour la commune une garantie financière de 1 186 640 € pour le 1^{er} emprunt et 1 052 400 € pour le second. Jean-Claude GAILLARD précise que ces garanties ne viennent en aucun s'ajouter à la dette de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte avec 16 voix Pour et 1 voix Contre** les garanties d'emprunts de la SEMCODA et **approuve** les conventions proposées par celle-ci.

Règlement d'occupation des salles communales situées au 1^{er} étage de la mairie

Suite aux travaux de rénovation des salles communales situées au 1^{er} étage de la mairie, la municipalité a décidé de les prêter aux associations ou d'autres usagers pour des réunions non festives. Elle propose la mise en place d'un règlement d'occupation dont elle donne lecture. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** ce règlement.

Questions diverses

- 1) Suite à la convention de gestion signée le 12 mars 2013 entre la Commune et l'association « Des Livres et des Lecteurs », une première réunion a eu lieu le 9 avril 2013. Il fait apparaître un bilan très positif de l'année 2012.
- 2) Madame le Maire a reçu un courrier des parents d'élèves du collège Jean Rostand d'Arbent qui lui font part de leurs inquiétudes suite au non remplacement d'un professeur de Français en congé maternité. Ils s'inquiètent également du remplacement à venir d'un professeur d'Histoire et Géographie pour congés maternité.
- 3) Comme l'an passé, le bureau de poste de Dortan fermera les après-midis d'Août, du 5 au 24. Il sera ouvert les matins du lundi au samedi durant cette même période de 9 h à 12 h.
- 4) La Communauté de Communes d'Oyonnax va entreprendre des travaux rue du Lioux de juillet à novembre 2013. Les travaux concerneront l'éclairage public, les réseaux d'eau, d'assainissement, les poteaux d'incendie et la voirie.
- 5) Contournement de Dortan : une 1^{ère} mise en service de la nouvelle route entre le point B et le nouveau rond point de Dortan est prévue à l'automne 2013, la seconde partie de la déviation est prévue à l'été 2014. Une déviation est mise en place par Veyziat pour les véhicules légers et par Thoirette pour les poids lourds du 22 au 28 avril. Une seconde déviation est prévue en juin 2013.

- 6) Suite aux incivilités rencontrées au hameau de Bonaz, il a été décidé de retirer les containers à papiers, verres et plastiques. Les ordures ménagères seront déposées devant les habitations. Un aménagement paysager remplacera la plateforme actuelle en béton.
- 7) Problème de l'eau : suite à un nettoyage de la station d'épuration, une entreprise a pompé de l'eau à une borne incendie, ce qui a provoqué des perturbations. Par ailleurs, les agents de la Lyonnaise des Eaux qui entretenaient les réservoirs ont constaté un souffle d'air dans ces réservoirs, troublant l'eau potable. Un courrier a été adressé au Président de la CCO pour lui rappeler que toutes les interventions sur les bornes incendie doivent être signalées au préalable. André PERRIN indique que ces bornes seront prochainement plombées.

La séance est levée à 21 h 45.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE

Le Secrétaire de séance,
Christophe DAVID-HENRIET

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.